

**Discours de Myriam El Khomri**  
**Signature de l'avenant à la convention-cadre**  
**2015-2017 conclue entre le FPSPP et l'Etat**

Mardi 28 février 2017

*Seul le prononcé fait foi*

Madame la Secrétaire d'Etat, Chère Clotilde VALTER ;

Messieurs les Président et Vice-Président du FPSPP, Chers  
Dominique SCHOTT et Pierre POSSEME,

Messieurs les Président et Vice-Président du COPANEF, Chers  
Christian LAJOUX et Philippe DEBRUYNE,

Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires sociaux ;

Mesdames et Messieurs les représentants des conseils régionaux ;

Mesdames et Messieurs les présidents, vice-présidents et directeurs  
des OPCA ;

Messieurs les Directeurs, Chers Hugues de Balathier , Jean  
BASSERES, Jean Marie-Marx et Philippe DOLE,

Mesdames et Messieurs,

Un grand merci, tout d'abord, à tous les intervenants pour ces  
présentations particulièrement riches et intéressantes. Vous avez su  
éclairer par des témoignages concrets des actions majeures  
développées ces dernières années dans le cadre de la convention 2015-

2017 conclue entre l'Etat et le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), mais également les perspectives nouvelles pour l'année 2017.

La qualité des actions conduites montrent l'utilité de renforcer les compétences professionnelles et d'amener davantage d'actifs vers des qualifications ou certifications professionnelles qui facilitent les transitions professionnelles. Ces témoignages nous permettent aussi de mieux percevoir la mise en actes de ce que nous imaginons quand nous nous engageons dans le processus de négociation et de contractualisation d'engagements, portés conjointement, comme ceux qui nous réunissent aujourd'hui.

Je saisis l'opportunité qui m'est donnée ici pour saluer la qualité des relations que nous avons su tisser ces dernières années et particulièrement depuis la loi du 5 mars 2014 et je tiens surtout à souligner la qualité et l'efficacité des travaux que nous avons menés, qui se traduisent aujourd'hui dans les documents que nous allons signer.

Quand nous abordons les questions d'orientation, de formation et d'emploi, nous agissons dans un univers d'une grande complexité, mais quand nous donnons la parole aux acteurs de terrain, les choses deviennent toutes de suite plus accessibles, plus intelligibles. Les retours de terrain sont révélateurs de notre capacité collective à écouter l'expression des besoins et à les traduire en expérimentations et en actions.



Ce qui nous a été présenté, ce matin, au cours des deux temps de cette séquence, confirme plusieurs ambitions et objectifs partagés :

**1. Permettre aux salariés, notamment dans les petites entreprises, de développer leur compétence,** malgré les difficultés d'organisation. La loi du 5 mars 2014 a marqué une priorité d'intervention du FPSPP en faveur de ce public, et cela s'appuyait sur une orientation claire des partenaires sociaux dans l'ANI du 14 décembre 2013. Au-delà des moyens financiers, nous savons que nous devons être inventifs, innovants pour permettre une réelle utilisation de ces ressources. L'exemple présenté par le FAFIH, qui articule l'emploi saisonnier et l'accès à la qualification en alternant période de formation autour de la période d'emploi saisonnier constitue à cet égard une bonne pratique. Je pense également à une expérimentation que les partenaires sociaux ont accepté de financer et qui doit permettre de définir les modalités de remplacement en cas de départ en formation, sur le modèle de Job Rotation adopté au Danemark. Et je souhaite que cette expérimentation soit rapidement mise en œuvre et évaluée.

**2. Mieux diagnostiquer les besoins et mieux accompagner les territoires et les entreprises en matière de production de compétences.** Je fais référence ici à la Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences qui donne lieu à des initiatives riches et diverses, portées notamment par l'Etat,

les collectivités, les partenaires sociaux, qui ont fait leurs preuves. En créant une dynamique de partenariats forte sur un territoire donnée, impliquant les branches professionnelles, les entreprises, les OPCA, Pôle emploi, la GPECT renforce aussi l'accès des petites entreprises à l'offre de services du service public de l'emploi. Pour les actifs, elle ouvre les perspectives d'évolution et de transition professionnelle.

C'est également cette ambition d'accompagner les mutations économiques qui nous a conduits par exemple à conclure avec les branches professionnelles du textile, de la mode et du cuir un accord d'engagement et de développement de l'emploi et des compétences du numérique, le 15 novembre 2016. Un accord de même nature sera signé avec les branches du secteur de la fibre optique le 16 mars prochain.

- 3. Mieux adapter les dispositifs de formation pour une interaction plus efficiente entre une personne et une opportunité d'emploi** recueillie au sein d'une entreprise, donc utile à son développement. Je pense plus particulièrement aux Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) qui peuvent aussi réconcilier certains actifs avec la formation et les amener dans un parcours de formation qui aboutit à des qualifications ou des certifications professionnelles.

4. **Mieux cerner, évaluer, répondre aux besoins de formation des personnes** par une approche pédagogique plus personnalisée et permettre d'accéder facilement et régulièrement à des certifications au cours de la vie professionnelle. Je pense à CLEA qui représente un socle incontournable pour tellement de personnes avant de s'engager dans un parcours qualifiant.
  
5. **Mieux anticiper les formations de dimension nationale, rares ou émergentes** comme par exemple les formations à la taille de pierre, de dentellières, ou à certains métiers du spectacle vivant, des loisirs et de l'audiovisuel comme cela nous a été présenté, **mais également répondant à des urgences sociétales** tel que l'accompagnement et la formation des demandeurs d'asile et des réfugiés : ce sont les innovations de l'année 2017.

Le travail entre les partenaires sociaux et l'Etat a permis de trouver des formes d'action nouvelles et d'une grande utilité pour les personnes en recherche d'emploi comme pour les entreprises.

La négociation a aussi prolongé l'effort de formation des personnes en emploi d'avenir. L'intervention du FPSPP n'a pas vocation, naturellement, à se substituer à la responsabilité des employeurs qui doivent former leurs salariés, mais elle peut marquer une préoccupation partagée de soutien aux jeunes les plus en difficultés et jouer un effet levier pour amplifier la dynamique de formations.

Enfin, il me paraît important d'évoquer l'attention, reconduite en 2017, portée aux salariés en insertion engagés dans une structure du secteur de l'insertion par l'activité économique, compte tenu des besoins spécifiques de ces publics, dans un contexte où les conditions de leur accès aux dispositifs de formation professionnelle viennent d'être améliorées.

Forts des orientations définies, il nous faut maintenant collectivement nous atteler à la tâche. La signature de ce jour n'est pas une fin mais au contraire un commencement car il va falloir à présent préciser les critères des appels à projets, monter les partenariats avec les conseils régionaux, les OPCA, Pôle emploi et passer à l'action sur le terrain. Il nous faut tous travailler rapidement pour que se déploient sur le territoire les actions de formation qui sont indispensables au renforcement des compétences des actifs comme au développement des entreprises.

Il nous faut aussi, plus que jamais, et pour défendre l'utilité des actions de formation, renforcer les démarches de suivi et d'évaluation pour convaincre de l'importance d'investir tout au long de la vie dans les compétences. La formation professionnelle, on ne le dira jamais assez, est un investissement vital pour les territoires, pour les entreprises et pour chacun d'entre nous.

Je vous remercie de votre attention et j'invite Clotilde VALTER, Dominique SCHOTT et Pierre POSSEME à me rejoindre pour la signature de l'avenant à la convention-cadre entre le FPSPP et l'Etat.